



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 50802

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la permanence des soins en Essonne. En effet, en dépit des annonces et avertissements faits par les médecins libéraux aux pouvoirs publics, ceux-ci n'ont reçu à ce jour aucune réponse à leurs propositions susceptibles de faire progresser le dossier de la permanence des soins en Essonne. C'est pourquoi les assemblées générales de la fédération des amicales des médecins de l'Essonne (FAME) et de l'Association départementale des urgences médicales (ADUM) ont voté la grève des médecins libéraux du 16 au 18 octobre dernier. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre en urgence pour la permanence de soins dans l'Essonne afin d'assurer le financement pérenne de la régulation libérale du Centre 15 et des maisons médicales de garde, sachant que certaines d'entre elles n'ont pas de fonds pour 2005 et que l'ouverture d'autres nécessaires à la permanence des soins de ce département est compromise par l'absence de financement.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50802

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8834